

DIAGNOSTIQUEUR(SE) IMMOBILIER

Niveau : III
Durée : 1 220 heures – 9 mois



*Aux Rhuets, la formation est pensée différemment.
Parce que chaque personne est unique, nous proposons des
parcours de formation personnalisés, dans le respect du référentiel du Ministère du Travail.*



Notre spécificité :
*Se former à des métiers actuels,
avec tout le soutien d'une équipe
médico-psycho-sociale.*

Tout au long du parcours, le (la) stagiaire peut bénéficier d'un accompagnement individualisé et personnalisé, avec les professionnels suivants :

- Une Infirmière
- Une Ergothérapeute
- Une Psychologue clinicienne
- Une Assistante sociale
- Une Psychologue du travail
- Un Chargé d'insertion
- Un médecin, présent sur site 2 jours par mois, peut être sollicité sur l'adéquation des aptitudes médicales avec l'exercice du métier.

DÉFINITION DU MÉTIER

Spécialiste du bâtiment, des matériaux et des normes qui réglementent la construction des habitations, maisons, appartements et immeubles, le (la) diagnostiqueur(se) immobilier est mandaté(e) par un propriétaire, un locataire ou un professionnel de l'immobilier (agent, notaire...). Il a pour mission d'effectuer un état des lieux en référence à la réglementation en vigueur concernant la santé, la sécurité et l'environnement des logements.

Débouchés :

L'expert en diagnostic immobilier a la possibilité de travailler :

- en cabinet de diagnostic,
- en tant qu'indépendant,
- dans un réseau de franchisés.

Appellations métiers

Rome F 1103 : contrôle et diagnostic technique du bâtiment.

Lieux et conditions d'exercice :

Dans la majorité des cas, le (la) diagnostiqueur(se) intervient seul directement sur sites pour l'audit technique des bâtiments d'habitation, selon les certifications requises. Il (elle) est régulièrement en déplacement, il (elle) communique, négocie avec différents clients. Il (elle) réalise l'ensemble des tâches techniques administratives et commerciales, et assure une veille technique et juridique.

Pour exercer ce métier, les qualités suivantes sont indispensables :

- bonne expression orale et écrite,
- rigueur,
- organisation,
- qualités relationnelles,
- autonomie et adaptabilité,
- maîtrise de l'outil informatique.

MODALITÉS D'ADMISSION

Cette formation s'adresse aux adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Le coût de la formation est pris en charge par l'Assurance Maladie. Les stagiaires sont rémunéré(e)s au titre de la formation professionnelle, sur des fonds alloués par la Région Centre-Val de Loire.

Un pré accueil est systématiquement proposé, avec ou sans notification MDPH. Il comprend une présentation du dispositif, une visite de l'établissement, un entretien individuel et, selon les besoins identifiés, des rencontres avec d'autres professionnels (assistante sociale, infirmière...).

Cet accueil personnalisé est une étape importante pour évaluer les besoins et les attentes du (de la) candidat(e) ; il facilite en outre l'intégration future du (de la) stagiaire

PRÉ-REQUIS À L'ENTRÉE

- Maîtrise de l'outil informatique (environnement Windows, Word),
- bonnes connaissances des règles orthographiques et grammaticales,
- autonomie.

Une période de préparatoire spécifique en amont (non intégrée) de 6 ou 4 mois peut être préconisée.

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

Contre-indications :

- pathologies incompatibles avec les fréquents déplacements en voiture,
- port de charges (selon les missions),
- troubles de la vision (dyschromatopsie),
- déficiences locomotrices (travail en flexion avec parfois quelques contorsions),
- troubles de l'équilibre (travail en station debout prolongée avec, dans certains cas, travail en hauteur),
- bras en élévation.

LA FORMATION

Cycle A :

La technologie et la terminologie du bâtiment
Le diagnostic de Performance Energétique (DPE individuel)
Le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)
L'état du bâtiment relatif à la présence de termites
L'état de l'installation intérieure du gaz
L'état de l'installation intérieure d'électricité
Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Le mesurage des logements
Sensibilisation aux risques électriques.

Cycle B :

Amélioration énergétique
Assainissement non collectif
Compléments pratiques terrain et rédaction de rapports
Développement de son offre de service (commercial, assistance et conseil)
Préparation du mémoire en vue de la soutenance devant un jury.

La formation est sanctionnée par un titre de niveau III de Diagnostiqueur(queuse) Immobilier.

Pour exercer le métier, les diagnostiqueur(queuse)s doivent être certifié(e)s, dans le(s) domaine(s) de leur choix. Cependant, les organismes de formation ne peuvent pas être juges et parties. Les organismes certificateurs agréés par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) ont ainsi pour mission l'évaluation des compétences requises pour exercer le métier au travers d'une évaluation théorique suivie d'une évaluation pratique des candidats pour chacun des diagnostics.

Les certifications sont à la charge du stagiaire. Toutefois, des financements peuvent être obtenus de certains organismes ou employeurs.

Stages en entreprises :

Une immersion en entreprise de 6 semaines durant le cycle A est obligatoire. Un suivi est assuré par le Chargé d'insertion, en collaboration avec le formateur.

Ressources et matériels :

Les stagiaires disposent d'un poste de travail informatique individuel et des matériels et logiciels comparables à ceux qu'ils rencontreront dans l'exercice de leur futur métier. De nombreuses ressources pédagogiques leur sont également fournies.



LIEU DE LA FORMATION

COS CPO/CRP
LES RHUETS
Route de Ménésteau en Vilette
41600 VOUZON

☎ 02.54.88.44.10

☎ 02.54.88.52.41

Email : lesrhuets@cos-asso.org

Web : www.cos-asso.org

PLAN D'ACCES



CONTACT

Sylvie FRAPIN
Responsable des admissions

☎ 02.54.88.84.22

Fax 02.54.88.52.41

sfrapin@cos-asso.org